

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 2

Artikel: La Cooperative Planning Ltd. des architectes britanniques

Autor: Miller, Robert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124503>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA COOPERATIVE PLANNING LTD DES ARCHITECTES BRITANNIQUES

par Robert Miller

Il est assez paradoxal que ce soit de la classe ouvrière que la philosophie et pratique de la coopération aient reçu l'appui le plus grand, alors que l'une et l'autre ne sont nullement aisées à comprendre. Par contre, leur influence sur les professions libérales et les milieux les plus instruits a été extrêmement ténue.

Certes, depuis l'époque de Vansittart Neale et de Charles Kingsley, les professions libérales ont grandement contribué au développement de la coopération. Des avocats, des architectes, des journalistes, des experts-comptables ont joué un rôle prédominant dans les coopératives de consommation et de production, mais ce rôle, c'est en tant qu'individus qu'ils l'ont joué. Mais, fort rarement, les travailleurs indépendants se sont constitués en sociétés coopératives pour rendre un service spécialisé au public alors que les profits matériels et sociaux qu'ils en retireraient seraient aussi considérables que ceux que retire la classe ouvrière de ses organisations coopératives.

Aussi, n'est-il pas sans intérêt de parler de la *Cooperative Planning Ltd.*, l'une des rares organisations coopératives britanniques constituées par des membres de professions libérales.

D'une façon générale, la *Cooperative Planning Ltd.*, groupant des architectes et des géomètres, a pour but d'aider, en matière d'arpentage et d'urbanisme, les pouvoirs locaux et les sociétés coopératives s'occupant de la construction d'habitations et autres facilités à l'intention de la classe ouvrière.

Naissance accidentelle

En fait, cette société particulière est relativement jeune dans le mouvement coopératif puisqu'elle date de moins de dix ans. Sa naissance fut un accident et c'est de façon assez étrange, à la suite de la victoire du Parti travailliste aux élections générales de 1945, qu'elle s'est opérée. La *Cooperative Permanent Building Society* savait que la fin de la guerre entraînerait un accroissement énorme de la construction d'habitations. Elle s'attendait que, comme avant la guerre, ce soit l'entreprise privée qui satisfasse la majeure partie de la demande. Prévoyant qu'on ferait de plus en plus appel à ses services, la C.P.B.S. créa un département pour les sociétés d'habitation. Toutefois, la décision du Gouvernement travailliste de faire des autorités locales la principale agence en ce domaine rendit ce département inutile. C'est alors que l'équipe intéressée dans le projet décida de constituer une société en coparticipation, sous la présidence du président de la C.P.B.S. Quelques sociétés coopératives et quelques personnalités individuelles en devinrent membres. Tous les membres de la société, y compris le personnel, devaient souscrire au moins une part de 5 livres.

La société prit le nom de *Cooperative Planning Limited* et fut enregistrée en vertu des lois industrielles et de prévoyance; elle devint membre de la *Cooperative Union* et s'affilia à la *Cooperative Productive Federation*, ainsi qu'au Parti coopératif.

Premières difficultés

Très rapidement, la nouvelle organisation connut des difficultés peu ordinaires. Les architectes et les géomètres qui pratiquent en Grande-Bretagne doivent être

membres de leurs organisations professionnelles et sont tenus par de rigides restrictions. Il est une règle qui leur interdit de siéger au sein du Conseil d'administration des sociétés à responsabilité limitée. C'est ainsi que la *Cooperative Planning* est probablement la seule coopérative de production dont les employés ne peuvent siéger au comité de gestion! En fait, le géomètre et l'architecte en chef assistent aux réunions avec voix consultative. De même, les membres ne sont pas autorisés à faire de la publicité ni à solliciter des commandes. C'est ainsi que les liens sociaux et économiques unissant la *Cooperative Planning* au mouvement coopératif ne pouvaient être rendus publics. C'était un grave handicap dans un domaine où la concurrence est si forte et où les réputations sont déjà bien établies.

Pendant les premières années de son existence, la *Cooperative Planning* n'a fait que quelques travaux, à savoir des plans de quelques blocs d'appartements (dont l'un a été officiellement inauguré par la princesse Margaret) pour des sociétés d'habitation et de construction, de quelques magasins, snack-bars et fabriques pour des sociétés coopératives.

Après cela, elle obtint du travail pour une administration communale — la première — celle de Hackerey Borough. Les résultats furent si satisfaisants que cette administration est devenue l'un des meilleurs partisans de la *Cooperative Planning*.

Récemment, le Lambeth Borough Council lui a demandé de dresser les plans d'un ensemble d'immeubles à appartements d'une valeur de £ 500 000. C'est de loin le plus important contrat qu'elle ait jamais reçu; l'exécution de ce contrat a exigé un certain accroissement de son personnel. La société compte maintenant huit architectes, deux géomètres et trois secrétaires.

Les problèmes financiers, comme à l'ordinaire dans les nouvelles formes de coopération, se sont posés avec acuité. Il n'empêche que, dans ces quelques dernières années, la société a accusé un petit bénéfice, ce qui a permis d'améliorer les conditions de travail et l'équipement, ainsi que de constituer des réserves. Si un intérêt de 5 % a été payé sur toutes les parts sociales, aucun profit n'a encore été réparti entre les membres du personnel. En fait, comme lors d'une assemblée générale, un membre demandait pourquoi les salaires payés étaient inférieurs à ceux de l'année précédente, il lui fut répondu que le personnel avait été obligé d'opérer une réduction de traitements et que ce n'était pas la première fois que cela arrivait.

Le rêve devient réalité

En dépit de ces difficultés, les conditions de travail du personnel ont toujours été bonnes. Les bureaux sont bien conçus, aérés et éclairés. Aucun membre du personnel n'a jamais démissionné parce que le système ne lui plaisait pas ou pour occuper un poste plus rémunérateur.

Pour les architectes et les géomètres, la *Cooperative Planning* est un rêve devenu réalité. Trop souvent, dans l'entreprise privée, ils ne sont que des rouages destinés à faire des bénéfices. Ils doivent faire des plans et des devis, mais ils n'ont pas beaucoup de possibilités d'exprimer leurs propres idées. Il n'en est pas de même dans la société coopérative. Bien que le personnel ne soit pas

statutairement représenté au Comité de gestion, on a toujours accordé la plus grande importance à ses avis. Le personnel se réunit régulièrement, mais, actuellement qu'il y a plus de travail, ces réunions sont devenues moins fréquentes. Dans ces réunions, l'initiative est toujours laissée à ceux qui font le travail. Les suggestions sont toujours bien acceptées et discutées. Ce qui est plus important encore, c'est qu'on encourage les jeunes architectes à développer de nouvelles idées. (Il est intéressant de noter que l'âge moyen du personnel est inférieur à trente ans.)

C'est de la véritable coopération que celle pratiquée au sein de la *Cooperative Planning*. Les membres recherchent non pas leur profit personnel, mais leur satisfaction. La fierté personnelle empêche le travail routinier et ce sont les gens qui en bénéficient sous forme de logements bien conçus et plus commodes.

Cependant, l'habileté technique et l'idéalisme ne suffisent pas. Dix années d'expérience ont montré qu'il est extrêmement difficile, sinon impossible, pour un groupement de membres de professions libérales de créer une coopérative fructueuse sans l'aide d'hommes d'affaires. Trop souvent des groupes semblables d'idéalistes ont dédaigné les hommes d'affaires expérimentés et en ont payé les conséquences. Souvent, aussi, des dirigeants de coopératives ont considéré avec méfiance de nouvelles expériences. On trouve rarement une fusion des deux groupes.

Même à l'heure actuelle, l'appui du mouvement coopératif est encore décevant. Parfois, c'est une question d'ignorance, mais le plus souvent c'est une question de conception.

Un problème similaire existe en ce qui concerne les pouvoirs locaux contrôlés par des groupements travaillistes. En tant qu'entreprise non lucrative gérée sur des principes démocratiques, la *Cooperative Planning* devrait être accueillie avec intérêt par ces groupements. Malheureusement, la plupart des conseils contrôlés par

les travaillistes ignorent son existence. Les autres ne se départissent pas de leurs intérêts sociaux ou économiques et n'hésitent pas à confier des contrats à des entreprises capitalistes.

Quoi qu'il en soit, lentement mais sûrement, la réputation de la *Cooperative Planning* s'affirme par la compétence et l'honnêteté. Davantage d'organisations songent à ce groupement d'architectes et de géomètres lorsqu'elles doivent passer des contrats. C'est indispensable si la société doit rester active mais, de toute façon, la *Cooperative Planning* ne cherche pas à obtenir du travail de la part des entreprises coopératives. Ce n'est que dans la classe ouvrière qu'elle peut enregistrer de nouveaux progrès.

Un chemin pour les autres

L'importance de la *Cooperative Planning* ne réside pas seulement dans le fait qu'elle fournit un service coopératif peu banal, mais dans le fait qu'elle prouve la possibilité pour les professions libérales d'avoir recours aux idées coopératives et de les mettre en pratique à des fins sociales. Si des architectes et des géomètres peuvent collaborer de cette façon, il n'y a pas de raison que des docteurs, des avocats et des experts-comptables ne puissent faire de même. Des expériences coopératives de l'espèce peuvent être tentées par de jeunes licenciés fraîchement sortis de l'université. Nombre d'entre eux considèrent la coopération avec sympathie, mais ils ne savent pas comment en mettre les idées en pratique. Les organisations coopératives nationales devraient les encourager et les aider.

Dans l'histoire, la coopération rochdalienne est encore un jeune système social. Elle a toute une gamme de fonctions à accomplir dans l'avenir. Dans le secteur des professions libérales, beaucoup de choses peuvent être faites. La *Cooperative Planning* en est un exemple.

(*Reynold's News.*)

LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS RURALES ET URBAINES

De nombreuses réunions se suivent, à Paris, pour traiter des questions de la construction de logements. « Il faut construire dans nos campagnes ! » déclare le Comité national de l'habitation rurale, qui salue avec satisfaction la majoration sensible des ressources qui vont être mises à la disposition des constructeurs ruraux, aussi bien dans le cadre de la législation spéciale relevant du Ministère de l'agriculture que dans le cadre de la législation générale d'aide au logement relevant du Ministère de la reconstruction. (Voir *Journée du bâtiment*, du 16 mars.)

Les dirigeants de la Confédération des locataires préconisent la mise au point d'une politique d'achat des terrains, en citant des prix du mètre carré de 4650 à 24 500 fr. fr., et en signalant que sur deux mille cinq cents projets acceptés par les responsables, sept cent septante seulement sont dotés des crédits nécessaires à leur réalisation. Le président de la Commission générale de la construction du Conseil général de la Seine est parfaitement d'accord pour l'augmentation des crédits H.L.M. (*Journée du bâtiment*, du 15 mars). Et quand la

Fédération nationale des artisans du bâtiment demande plus de justice dans la fixation des impôts, le ministre de la Reconstruction et du logement promet de défendre ces vœux devant son collègue des Finances. (Voir *Journée du bâtiment*, du 18 mars.)

Cela ne manque pas d'intérêt de voir des difficultés analogues à celles de la France susciter en Suisse un référendum – le 13 mars dernier – sur des mesures de dirigisme dans la construction et les loyers.

Dans le *Journal de Genève*, il est dit, sous la signature « Pe. » : « Le résultat d'hier... montre aux autorités qu'elles doivent trouver un moyen d'abaisser le prix de la construction. » Et Olivier Reverdin arrive à la conclusion : « La construction s'acharne à doter notre ville de logements très chers et qui ne correspondent pas aux besoins de ses habitants. »

En 1941, l'Union suisse pour l'amélioration du logement avait déjà prévu la crise du logement, et avait adressé, en 1947, une résolution au Conseil fédéral en constatant que « la pénurie de logements ne cesse de s'aggraver, alors que le prix de la construction ne cesse